LES ENJEUX

NOMINATIONS & RECRUTEMENTS | CASINO & CLUB DE JEUX

Surprenant casting au Club Montmartre



Emmanuel GOLDSTEIN
Publié le 14 mai 2026 . Lecture estimée : 6 min



Frédérique Ruggieri a quitté la présidence du Club Montmartre le 16 mars 2026, trois mois après la décision de la Commission nationale des sanctions. Via sa société holding SOCOFINANCE, elle tenait les rênes de l'établissement depuis l'origine. Son successeur est Robert Saby, commissaire divisionnaire de police à la retraite, ancien membre du SCCJ. Un choix qui, au regard du parcours de l'intéressé et de l'état du club, soulève autant de questions qu'il est censé en résoudre.

PRÉCISION ÉDITORIALE – 20 MAI 2026

Une première version présentait M. Michaël Kreyenborg comme « condamné » par la décision CNS du 14 janvier 2026. Mis en cause et entendu, il ne figure pas au dispositif, la Commission ayant qualifié son rôle de « mineur » (§ 39).

L'article a été corrigé.

À la suite de la condamnation du club et de sa direction, Frédérique Ruggieri annonce le 16 mars 2026 sa démission de la présidence du Club Montmartre, qu'elle avait repris en 2019 via sa holding SOCOFINANCE. Elle quitte également la présidence de son casino de Lacaune. Elle en reste toutefois actionnaire à 100%.

5 manquements LBC-FT retenus. 3 dirigeants et 2 sociétés sanctionnés nommément. Une procédure pénale pour blanchiment aggravé en bande organisée ouverte devant le tribunal judiciaire de Paris.

Lacaune : même jour, même groupe, même casting

Robert Saby ne prend pas une présidence. Il en prend 2. Le même 16 mars 2026, SOCOFINANCE le nomme également président du Casino de Lacaune, dans le Tarn. Un petit établissement du groupe, environ 1 million d'euros de chiffre d'affaires, niché dans le parc naturel du Haut-Languedoc.



Robert Saby nouveau président du Club Montmartre

Ce qui retient l'attention, c'est l'équipe qu'il y trouve. Le directeur général s'appelle Michaël Kreyenborg. Le directeur général délégué s'appelle Alexandre Touvin. Tous deux figurent dans la décision CNS du 14 janvier 2026. M. Touvin a été sanctionné par la Commission (interdiction d'exercer de trois mois avec sursis, 7 500 euros d'amende).

M. Kreyenborg, mis en cause et entendu, ne figure pas au dispositif de la décision, la Commission ayant estimé son rôle « mineur ». Ni l'un ni l'autre n'a quitté le groupe. Touvin cumule les deux postes : il est aussi directeur général délégué du Club Montmartre, sous la présidence de Robert Saby.

Redresser un établissement sanctionné pour manquements LBC-FT avec, dans son organigramme direct, l'un des dirigeants nommément sanctionnés dans le même dossier et un autre mis en cause par la même procédure : le défi est de taille.

“ Une pratique qu'on croyait enterrée avec les cercles ”

14 mois séparent la retraite de Robert Saby de sa nomination. C'est légal. À l'époque des cercles de jeux parisiens, c'était courant. L'Aviation Club de France avait confié sa présidence à Charles Pellegrini, ancien patron de l'antigang. Sa présidence de l'ACF avait alimenté des controverses sans réponse officielle. L'ACF a fermé en 2015, placé en liquidation judiciaire après une descente du SCCJ. On pensait ce genre de profil appartenir au passé. Le Club Montmartre rouvre ce chapitre.

Un homme dont le parcours mérite qu'on s'y arrête

Robert Saby n'est pas un commissaire reconnu. Sa carrière l'a mené, décennie après décennie, dans les mêmes eaux : criminalité organisée corse, guerre des services, milieu des jeux parisiens.

Avant le SCCJ, il y a la Corse. Directeur adjoint de la PJ d'Ajaccio, il pilotait l'enquête sur la SMS, Société Méditerranéenne de Sécurité. Une entreprise de gardiennage fondée par d'anciens nationalistes, devenue l'un des principaux employeurs de l'île, au cœur de soupçons de détournements et de marchés publics arrangés. Ses enquêteurs documentaient les appels de fonctionnaires des renseignements généraux qui cherchaient à connaître l'avancée des investigations.

Le 24 novembre 2008, la voiture de Robert Saby saute avec un engin explosif. Une semaine plus tard, il est muté hors de Corse. Selon plusieurs sources journalistiques concordantes publiées à l'époque, à la suite d'une confrontation directe avec Bernard Squarcini.



L'ex-patron du renseignement intérieur Bernard Squarcini © FRANCOIS GUILLOT / AFP

Squarcini, pour mémoire : ancien directeur de la DCRI de 2008 à 2012, condamné depuis par la justice française pour espionnage au profit de clients privés, faux en écriture publique et écoutes illégales. Son procès de novembre 2024 a établi qu'il avait fait surveiller des policiers du SCCJ. À Ajaccio comme à Paris, les comptes-rendus d'audience décrivent un homme qui cherchait à savoir ce que la police des jeux savait, et à en contrôler les effets. En Corse, Robert Saby est écarté. Sa voiture est en morceaux.

Le deuxième acte se joue à Paris. Robert Saby est au SCCJ. Il instruit l'affaire du Cercle Wagram, repris par un groupe lié à la criminalité organisée Corse. Bernard Squarcini le contacte pour savoir ce que son service compte faire. Même pression. Robert Saby conduit ses interpellations, puis quitte le service en septembre 2011. Son collègue Franck Alioui l'a dit au tribunal : Robert Saby lui avait confié partir sous la contrainte, dans des circonstances que la procédure judiciaire n'a pas entièrement éclairées.

Ce parcours ne met pas l'homme en cause. Il décrit un policier qui a passé sa carrière au point de friction entre criminalité organisée, jeux d'argent et rivalités entre services. Qu'il choisisse, à 65 ans, de prendre la présidence d'un club condamné pour blanchiment dans un contexte judiciaire aussi chargé : c'est un choix difficile à comprendre de l'extérieur.

Pourquoi prendre ce risque ?

Du côté de Frédérique Ruggieri, la logique est claire. Mettre à la tête du club quelqu'un qui connaît le SCCJ de l'intérieur, qui sait comment une inspection se prépare et comment une procédure s'emballe : c'est de la gestion de crise, pas une réforme.

Du côté ddu nouveau directeur, c'est moins lisible. Il reprend un établissement condamné, avec une procédure pénale active, et un climat social que des représentants syndicaux décrivent comme dégradé depuis la reprise. Il sait ce que ça signifie d'être dans le viseur du SCCJ. Son expérience est un atout réel. Elle ne vaudra quelque chose que s'il peut agir librement.

Un établissement à reconstruire, une question qui reste entière

Les sanctions sont connues : 250 000 euros pour le Club Montmartre, 200 000 pour SOCOFINANCE, 100 000 pour Ruggieri, 75 000 pour Toledano, 7 500 pour Touvin. Interdictions d'exercer avec sursis. Publication nominative. Le club a fait appel de cette condamnation.

Le club tourne. 8 959 254 euros de chiffre d'affaires en 2024, 94 salariés, le 84 rue de Clichy est ouvert. La procédure pénale pour Blanchiment aggravé : Concours en bande organisée à une opération de placement, dissimulation ou conversion du produit d'un crime ou d'un délit, suit son cours.

Saby est peut-être la bonne personne. Sa connaissance du secteur et des exigences réglementaires est réelle. Mais Ruggieri est partie sans que le capital bouge d'un euro. Kreyenborg et Touvin, sanctionnés en janvier, sont toujours dans l'organigramme. La question n'est pas de savoir si Saby est compétent. C'est de savoir jusqu'où on le laissera aller.